

Conseil Municipal du 31 mars 2026
Délibération n° 2026-20

Convocation envoyée le	24.03.26
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	21
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BOUCHERY, NERISSON, VASSEUR, RIVET RIOT, HUBERT, DAVOT, DELALANDE, RONDET, DU FAUR DE PIBRAC, BION, BARRAULT.
Messieurs DUMENIL, PINAULT, FULNEAU, POTIN, MARTY, DAUBIGIE, MARONNEAU, DUPONT, THIRY, NÈGRE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Éric LAMENDOUR a donné pouvoir à Madame Sophie BARRAULT.
Monsieur Didier LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Philippe NÈGRE

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, Madame Martine BOUCHERY est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Les listes déposées et enregistrées qui sont les suivantes :

La liste de Monsieur Emmanuel DUMENIL « Engagés pour un village vivant » propose les candidatures de :

- * Madame Martine BOUCHERY
- * Madame Solène DU FAUR DE PIBRAC
- * Monsieur Jérôme POTIN
- * Monsieur Philippe MARTY

La liste de Monsieur Philippe NÈGRE « Bien vivre ensemble à Rochecorbon » propose les candidatures de :

- * Madame Sylviane BION
- *//

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 4

Quotient électoral (suffrages exprimés /sièges à pourvoir) : 5

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste Emmanuel DUMENIL	18	3	1		3
Liste Philippe NEGRE	5			1	1

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue :

- 1) **FIXE** la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8 membres :
 - Le Maire, Président de droit
 - 4 membres élus par le Conseil Municipal
 - 4 membres nommés représentants des associations familiales, de personnes âgées et retraités, de personnes handicapées, de lutte contre les exclusions.
- 2) **DECIDE** de ne pas désigner les représentants du Conseil Municipal au scrutin secret
- 3) **DESIGNE** comme membres représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

DUMENIL Emmanuel, Maire, Président de droit
Madame Martine BOUCHERY
Madame Solène DU FAUR DE PIBRAC
Monsieur Jérôme POTIN
Madame Sylviane BION

PRECISE que les 4 représentants des associations seront nommés par arrêté de Monsieur Le Maire.

Pour extrait conforme, le 31 mars 2026
Le Maire,



Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,



Martine BOUCHERY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans